



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 15ème législature

### Revalorisation visite à domicile - SOS Médecins

Question écrite n° 30899

#### Texte de la question

M. Patrick Vignal interroge M. le ministre des solidarités et de la santé sur la réorganisation du système de soins qu'a vécu la France lors de ces dernières semaines du fait de la crise sanitaire de la covid-19. Les 63 associations SOS Médecins réparties sur le territoire ont été très réactives. En effet elles se sont adaptées en mettant en place des filières « covid-19 », en développant la téléconsultation, en augmentant leurs capacités pour le conseil téléphonique, en réorganisant leur front de garde, etc. Ceci pour répondre efficacement aux besoins de ses partenaires (tels que le SAMU, les médecins traitants, les Ehpad, les établissements médico-sociaux...). À titre dérogatoire dans le contexte covid-19, ces structures ont la possibilité de développer la téléconsultation et, si pas d'infrastructure numérique suffisante, le téléphone pour soigner les patients, à un tarif équivalent à une consultation présentielle (25 euros). De surcroît, une majoration pour les visites en Ehpad a été mise en place. Ces initiatives vont dans le bon sens. Pour autant à l'heure actuelle la visite à domicile n'est pas valorisée quand bien même elle a prouvé toute sa pertinence durant cette période. Elle permet en effet de réaliser un examen optimisé, de calculer la saturation en oxygène, d'effectuer une auscultation pulmonaire, un électrocardiogramme ou une échographie, une glycémie capillaire... Ces examens complémentaires sont fondamentaux et permettent de laisser un malade au domicile et de ne pas surcharger les urgences. Les médecins de SOS Médecins sont présents 365 jours par an et 24 heures sur 24, et renforcent leurs horaires depuis le début de la crise sanitaire. Ils ont examiné en France plus de 46 000 patients dont les symptômes sont liés à la covid-19, et cela continue. Selon eux, la visite à domicile a une valeur irremplaçable pour les patients qui ne peuvent se déplacer pour toutes sortes de raisons ou pour ceux qui veulent une consultation rapide mais aussi par ce qu'elle renseigne le médecin sur le contexte sanitaire et social du patient (habitat, famille...). C'est pourquoi il aimerait savoir si le Gouvernement envisage de revaloriser la visite à domicile au moins autant que la téléconsultation en taux horaire et si oui sous quel délai.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Patrick Vignal](#)

**Circonscription :** Hérault (9<sup>e</sup> circonscription) - La République en Marche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30899

**Rubrique :** Assurance maladie maternité

**Ministère interrogé :** [Solidarités et santé](#)

**Ministère attributaire :** [Santé et prévention](#)

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [7 juillet 2020](#), page 4684

**Question retirée le :** 21 juin 2022 (Fin de mandat)